

# Rapport de gestion de la Direction des finances

Autor(en): **Lauri, Hans / Gasche, Urs / Bhend, Samuel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418429>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## 7. Rapport de gestion de la Direction des finances

Directeur: le conseiller d'Etat Hans Lauri (jusqu'au 31 août 2001)  
le conseiller d'Etat Urs Gasche (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001)  
Suppléant: le conseiller d'Etat Samuel Bhend

### 7.1 Les priorités de l'exercice

La poursuite de la politique financière appliquée pour améliorer la situation des finances cantonales a cette année encore constitué la priorité des travaux de la Direction des finances. Grâce à l'amélioration de la conjoncture, les comptes ont pu être équilibrés et la Direction a pu prévoir et présenter au Grand Conseil, lors de la session de novembre, un budget 2002 et un plan financier pour la période 2003 à 2005 dégagant un excédent de recettes, une situation qui ne s'était plus produite depuis le début des années nonante. Toutefois, vers la fin de l'exercice, les perspectives financières du canton de Berne se sont de nouveau rapidement assombries en raison des derniers événements à l'échelon fédéral. Ces circonstances, ainsi que la motion 194/01 de la Commission des finances (réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003-2005), nous ont contraints à adopter rapidement d'autres mesures radicales nécessaires pour poursuivre l'assainissement des finances (cf. à ce sujet des explications détaillées au ch. 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif).

La Direction des finances a en outre assuré le suivi de nombreux projets interdirectionnels d'importance pour l'ensemble du canton, notamment la généralisation de la Nouvelle gestion publique NOG 2000 dans l'administration cantonale et la législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant (PELAG); on trouvera à ce sujet aussi des explications détaillées au chiffre 1.1 Les priorités de l'activité du Conseil-exécutif.

Les aspects suivants ont par ailleurs joué un rôle central dans les activités de la Direction des finances:

#### *Révision de la législation sur les finances*

Dans le cadre du projet NOG 2000, la nouvelle loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) a été élaborée et a fait l'objet d'une proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission de mise en œuvre. La LFP est la base légale nécessaire à la généralisation de NOG 2000, notamment à la mise en œuvre du modèle de pilotage NOG IDEAL. Elle contient les principes fondamentaux de la nouvelle gestion publique (accent sur la direction, accent sur les effets, accent sur les prestations et accents sur les coûts et les rentrées financières) et détermine les principes de la gestion financière et les instruments de pilotage du Grand Conseil, du Conseil-exécutif et de l'administration. Etant donné que la généralisation de NOG 2000 requiert une base légale touchant de nombreux aspects, elle a dû se faire par le biais d'une révision totale de la loi sur les finances et de modifications de la loi sur le Grand Conseil et de la loi sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration.

En raison de l'importance de la LFP, la Commission de mise en œuvre du Grand Conseil s'est penchée sur les projets de loi lors des étapes initiales d'élaboration déjà. Le dialogue entre la Commission et la Direction générale du projet NOG 2000 a permis de cerner les points d'accord et les divergences. Cette procédure a permis d'éliminer de nombreux différends de sorte que le Conseil-exécutif et la Commission de mise en œuvre n'ont dû en laisser que trois (secondaires) pour les délibérations du Grand Conseil.

#### *Nouveau système d'informations financières / FIS 2000:*

Par l'ACE 0131 du 17 janvier 2001, le Conseil-exécutif a intégré l'organisation du projet FIS 2000, pour la phase de réalisation, dans le projet NOG 2000. L'élaboration d'environ 20 programmes techniques de l'utilisateur permettant de décrire les exigences tech-

niques du nouveau système d'informations financières a été suivie, dès mi 2001, par les premiers cours de formation portant sur la version 1.0 de FIS 2000. Les utilisateurs et utilisatrices des Directions de la première étape ont été formés à l'utilisation des applications informatiques de calcul des coûts et des prestations ainsi que de saisie du temps de travail.

En outre, les travaux se sont poursuivis sur d'autres priorités du projet: questions liées à l'introduction du calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) et organisation générale de l'administration des utilisateurs et utilisatrices. Eu égard à l'avancement des travaux de la conception du système et de l'élaboration de la version 2.0 de FIS 2000, d'autres tests utilisateurs auront lieu à partir de mi 2002.

#### *Nouvelle loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC):*

Après l'adoption de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC), l'exercice 2001 a été consacré à sa mise en œuvre au plan tant cantonal que communal. Par des communications, des aides de calcul, des messages-type et des transparents-type, la Direction des finances n'a cessé de soutenir et d'encadrer les activités de mise en œuvre dans les communes.

Lors de l'élaboration du budget cantonal 2002 et du plan financier 2003 à 2005, la saisie complète et correcte et la présentation adéquate des transferts de charges entre le canton et les communes liés à la LPFC, ainsi que le transfert de charge fiscale que cela entraîne, ont constitué à la fois une priorité et un défi; à cette occasion, le canton a augmenté sa charge fiscale de 7,6 dixièmes de quotité d'impôts et les communes ont diminué la leur dans la même proportion.

Au printemps, les communes ont contesté le calcul du transfert de la charge fiscale effectué par le canton. Le Grand Conseil ayant pu tirer la question au clair dans la session de juin à l'occasion du débat sur le rapport demandé par la motion urgente 061/01 (Hayoz-Wolf, LPFC: transfert de la charge fiscale), le Conseil-exécutif a communiqué aux communes au début juillet le montant définitif du transfert de la charge fiscale. Lors de cinq séances régionales, la Direction des finances a informé entre août et septembre, en collaboration avec l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, plus de 800 personnes déléguées par les communes sur la mise en œuvre de la LPFC. En outre, la Direction des finances a donné des renseignements par téléphone aux communes, fourni une aide sur place lorsque les circonstances le justifiaient et tiré parti de nombreuses autres séances d'information publique.

Le 22 août, le Conseil-exécutif a adopté les dispositions d'exécution de la LPFC. L'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges reprend sans exception tous les modèles de calcul et tous les chiffres présentés lors du débat relatif à la LPFC. Elle arrête également les procédures et les compétences dont les grandes lignes étaient déjà connues.

#### *Sondage du personnel 2001:*

Le 20 juin, le Conseil-exécutif a demandé à la Direction des finances de réaliser un sondage auprès du personnel de l'administration cantonale et de l'informer des résultats. Le sondage avait pour but de dégager des faits détaillés et révélateurs sur la satisfaction du personnel, des résultats servant notamment de base au développement de la politique du personnel et à la détermination des priorités pour la nouvelle législature 2002 à 2006.

Le sondage a eu lieu pendant les mois d'août et de septembre. La réalisation et la rédaction du rapport ont été confiées à une entreprise indépendante forte d'une longue expérience des sondages du personnel. Un questionnaire a été ainsi remis à tous les agents et agentes de l'administration cantonale et de l'Université. Situé à 60,2 pour cent, le taux de réponse peut être qualifié de très bon. Nous disposons déjà des premiers résultats de l'enquête (cf. à ce sujet le rapport de l'Office du personnel au ch. 7.2.4). Le Conseil-exécutif sera informé au début 2002 des principaux résultats du sondage et prendra une décision sur la marche à suivre. Ensuite, tous les agents et agentes et le public seront informés des principaux résultats.

#### *Assouplissement des horaires de travail (projet ARFLEX):*

Le 17 janvier, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport intermédiaire de la Direction des finances sur l'avancement du projet d'assouplissement des horaires de travail (ARFLEX) et sur la suite de la procédure. Simultanément, il a accepté la proposition d'introduire l'annualisation des horaires de travail dans l'administration cantonale. Par l'arrêté du 6 juin, il a ensuite adopté le règlement ad hoc. De la sorte, les Directions peuvent décider, sous leur propre responsabilité, d'introduire l'horaire de travail annualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2002. L'Office du personnel leur fournit pour cela des mesures d'accompagnement, comme l'information centralisée des agents et agentes, la formation de la hiérarchie et la création des instruments techniques nécessaires.

En outre, le Conseil-exécutif a été informé que l'équipe du projet a décidé d'approfondir l'étude de l'horaire modulable sur toute la durée de l'activité professionnelle en raison de sa complexité. L'évaluation en cours s'achèvera par un rapport final.

#### *Bilan de la politique du personnel et des entretiens avec les partenaires sociaux:*

Après des prévisions bien plus optimistes l'année précédente, les premiers signes de faiblesse de l'économie suisse se sont manifestés en 2001. Les prévisions de croissance ont dû être sans cesse revues à la baisse. Toutefois, eu égard au taux de chômage qui est resté bas, le marché de l'emploi ne s'est guère détendu en Suisse, surtout pour le personnel qualifié et pour des secteurs tels que l'informatique, les finances et le controlling. Compte tenu de ces circonstances et au vu des mesures des exercices précédents, insatisfaisantes du point de vue du personnel, les associations de personnel ont saisi l'occasion pour adresser à nouveau au Conseil-exécutif des demandes d'améliorations notables en matière de rémunération et d'horaires de travail.

Le 31 octobre, le Conseil-exécutif a décidé d'accorder une hausse de 1,0 pour cent – soit approximativement l'inflation annuelle moyenne – à titre de compensation du renchérissement après qu'une délégation gouvernementale a eu plusieurs entretiens avec les associations de personnel APEB, SSP et LEBE. Le Conseil-exécutif a mis à disposition 1,5 pour cent de la masse salariale pour les hausses individuelles de salaires: cela a permis de tenir compte de la hausse prévue, en fonction de l'expérience, dans le système de rémunération BEREBE et des hausses individuelles de salaire en fonction du mérite. Les revendications portant sur la réduction de l'horaire hebdomadaire ou annuel restent pendantes.

#### *Procédure de recours BEREBE:*

En 1997, les agents et agentes de l'administration cantonale ont été transférés dans le nouveau système de rémunération BEREBE. Sur les 13 000 agents et agentes transférés, 1 471 ont déposé un recours. Toutes les décisions sur recours sont préparées par la Commission paritaire du personnel et soumises au Conseil-exécutif. En 2001, la Commission du personnel a traité en tout 431 recours lors de 13 séances. A la fin 2001, elle a envoyé au Conseil-exécutif les derniers recours pendants, sur lesquels celui-ci se prononcera au début 2002. La procédure est donc achevée. Dix pour cent environ des recours présentés ont été approuvés et 78 pour cent rejetés.

Un recours sur dix a été retiré et deux pour cent classés pour d'autres raisons. Un rapport final sera présenté au Conseil-exécutif en 2002.

#### *Changement de statut juridique de la Bedag Informatik:*

Le projet lancé en février 2000 pour modifier le statut juridique de la société Bedag Informatik a progressé conformément au calendrier. Le changement de statut de l'entreprise d'informatique cantonale – d'établissement de droit public à société anonyme régie par le Code des obligations – a été préparé dans tous les détails par l'organisation du projet et a abouti à un projet de loi, ainsi qu'aux statuts y relatifs. Le Conseil-exécutif a adopté en novembre la nouvelle loi sur la Bedag Informatik après les procédures de corapport et de consultation et l'a soumise au Grand Conseil. Le calendrier prévoit que le changement de statut juridique prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Ce changement permettra à l'entreprise de nouer des collaborations avec d'autres entreprises et de prospector d'autres clients publics. Celle-ci pourra réagir avec souplesse et promptitude à l'évolution du marché et aux nouvelles techniques. Toutefois, sa priorité restera la mise au point et l'exploitation des systèmes informatiques stratégiques du canton. Le canton de Berne garde la majorité des actions et des voix de la nouvelle société anonyme. A l'occasion de la mise en vigueur de la loi, il est prévu de réduire le capital de Bedag Informatik de 27,5 millions de francs (avant le changement de statut juridique) à 10 millions de francs.

## 7.2 Rapports des offices

### 7.2.1 Secrétariat général

#### *Travaux d'état-major et projets:*

En sa qualité de plaque tournante de gestion et de coordination, le Secrétariat général a conçu et coordonné les nombreux projets et le règlement des affaires vis-à-vis des offices de la Direction, des autres Directions, du Conseil-exécutif et du Grand Conseil et de ses commissions (Commission de gestion et Commission des finances). Dans le cadre de procédures de corapport, il a examiné de nombreuses affaires et textes législatifs quant à leur concordance avec les conditions financières générales et au respect des exigences de la législation financière.

Il a en outre dirigé d'importants projets et affaires, comme par exemple le processus de budgétisation et de planification financière ou le lancement et l'encadrement du sous-projet A de NOG 2000 «Processus concernant l'ensemble du canton». Le Secrétariat général a également pris part aux entretiens avec les partenaires sociaux et à leur préparation. Autre priorité, le Secrétariat général a veillé à préparer et à accompagner la remise des affaires de l'ancien Directeur des finances à son successeur au Conseil-exécutif pour que la transition se fasse rapidement et sans heurts.

Outre les travaux de projet exposés ci-après dans les détails, le Secrétariat général a en particulier effectué les travaux prioritaires suivants: aide à la préparation en prévision du nouveau régime de péroration financière et de compensation des charges (LPFC), réorientation du système d'informations financières (FIS 2000), révision de la législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant (PELAG), encadrement de la BCBE et de la DFAG dans le cadre de la stratégie du propriétaire et des directives du Conseil-exécutif sur la surveillance de ces deux institutions, élaboration de bases pour l'utilisation de la part revenant au canton du produit de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), encadrement de l'étude «Les flux financiers entre le canton de Berne et les districts du Jura bernois», participation aux travaux consécutifs au rapport du Conseil économique, accompagnement des travaux préparatoires du sondage du person-

nel, aide à l'élaboration du rapport sur le plafonnement des subventions cantonales et accompagnement lors du débat parlementaire, cantonalisation des écoles professionnelles.

Représenté par le Service des ressources, le Secrétariat général a encadré et accompagné, en sa qualité d'unité installée dans la Tschannerhaus, les travaux de transformation et l'aménagement du dernier étage de cet édifice. Par ailleurs, le Service des ressources a aussi dirigé le projet Nouvelle réglementation des portefeuilles d'assurance (NOVA).

Le service juridique de la Direction des finances a effectué d'importants travaux en lien avec la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) et la loi sur la Bedag et a pris une part considérable aux travaux effectués en vue de la modification constitutionnelle visant à introduire un frein au déficit et un frein à l'augmentation des impôts qui sera soumise au peuple au printemps 2002. Parmi les nombreuses questions juridiques qu'il a traitées, relevons en particulier ici les études relatives à l'amélioration de la situation professionnelle du personnel soignant (APERS) et l'appel d'offres pour les polices d'assurance-accidents du personnel de l'administration cantonale. Pour l'Administration des finances, le service juridique a offert un nouveau cycle de formation en droit du crédit dont la première journée a eu lieu en novembre. En outre, il a exécuté les travaux habituels requis par la procédure et la juridiction administratives.

#### *Mise en œuvre de la Nouvelle gestion publique (NOG) à la Direction des finances:*

La Direction des finances passera en mode NOG durant la deuxième étape de généralisation. Conformément à la consigne de la direction générale du projet NOG 2000, la définition des produits et groupes de produits a constitué la priorité des travaux de l'exercice écoulé dans ce domaine. Lors d'un atelier stratégique en plusieurs volets organisé par la direction générale du projet et comprenant plusieurs cours de formation de base, les offices et le Secrétariat général ont acquis les capacités générales nécessaires à l'accomplissement de la tâche voulue. A la suite de ces séances, les offices et le Secrétariat général ont constitué les groupes de produits et les produits de la Direction des finances, c'est-à-dire défini la description, les bases légales et les destinataires des prestations. Par ailleurs, ils ont formulé des objectifs d'effet et de prestation qui doivent être atteints par le biais des groupes de produits et des produits de la Direction des finances. Ils ont également fixé des indicateurs et des valeurs de référence afin de pouvoir vérifier si les objectifs fixés sont atteints.

#### *Réorganisation et gestion du portefeuille des assurances:*

A la suite de l'appel d'offres effectué lors de l'exercice précédent, le nouveau courtier d'assurances est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier. La transition s'est faite en douceur grâce à la bonne collaboration tant avec le nouveau courtier qu'avec les compagnies d'assurances concernées.

L'expiration de l'assurance-accidents du corps enseignant a servi de motif à un appel d'offres pour l'ensemble du portefeuille d'assurance-accidents au 1<sup>er</sup> janvier 2002. La Direction des finances a ainsi pu exaucer le vœu que le Conseil-exécutif avait déjà exprimé de rassembler les polices d'assurance-accidents du personnel de l'administration cantonale et du corps enseignant. Les deux contrats d'assurance ont été adjugés à la même compagnie d'assurances, sans participation d'autrui. La nouvelle adjudication des deux contrats d'assurance (assurance-accidents obligatoire et assurance-accidents complémentaire) permet de réaliser, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une économie périodique sur les primes d'environ 3,6 millions de francs par an.

A la faveur de l'optimisation du portefeuille des assurances, le champ d'application et la couverture du contrat d'assurance responsabilité civile ont été harmonisés pour toutes les Directions. Seules des améliorations mineures ont été apportées aux contrats des autres branches d'assurance.

Les travaux du projet partiel «Gestion des risques», qui ont également eu lieu dans le cadre de la réorganisation des assurances, se sont poursuivis. Les principales conclusions de ce projet ont été publiées dans «La vie économique» en guise de rapport intermédiaire.

#### *Relations entre le canton de Berne et ses entreprises publiques et d'économie mixte (RCE):*

A la fin 2000, la Direction des finances a repris de la TTE la direction du groupe de travail interne à l'administration RCE. La priorité a été accordée à la rédaction d'un document de base destiné au Conseil-exécutif et portant sur la problématique de la représentation cantonale dans les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles le canton a une participation. Par ailleurs, le groupe de travail a étudié diverses interventions parlementaires relatives à une éventuelle participation du canton de Berne dans la nouvelle compagnie aérienne suisse (titre de travail: «Nouvelle Crossair»). Il a en outre poursuivi l'aliénation de participations du patrimoine financier.

#### *Conférence des ressources (CORES):*

Sous la houlette du Secrétaire général de la Direction des finances, la Conférence des ressources CORES a traité en neuf séances quelque 20 affaires concernant la gestion interdirectionnelle des ressources (en particulier des finances, du personnel et de l'informatique). Comme chaque année, l'un des points forts de ses activités a consisté à assister et à coordonner l'élaboration du budget et du plan financier. Une autre priorité a été le crédit supplémentaire sous la forme d'un arrêté collectif sur les charges de personnel. Autres affaires importantes que la CORES a traitées: gestion du plafond des investissements, sondage sur la satisfaction des agentes et agents, projet d'achat de courant du canton de Berne après la libéralisation du marché de l'électricité, réorganisation du service de messagerie de l'administration cantonale, introduction de la nouvelle législation relative à la taxe sur la valeur ajoutée dans l'administration cantonale.

#### *De la parole aux actes (pact):*

La première année de fonctionnement des nouvelles structures montre que les ressources disponibles peuvent ainsi être mieux utilisées. Composé de trois personnes, le groupe de pilotage siège chaque mois pour coordonner et distribuer les dossiers en cours. En collaboration avec le Bureau cantonal de l'égalité, il a étudié de manière approfondie le sujet «NOG et égalité» et adopté et mis en œuvre les premières mesures en découlant. Le Groupe de coordination s'est réuni deux fois pour une séance d'une demi-journée afin de traiter chaque fois un sujet prioritaire (exposés sur le projet PARTE: Toolbox Temps partiel et NOG 2000). Le groupe pact de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a organisé, avec le Groupe de coordination, la séance «Egalité hier et aujourd'hui» à laquelle ont assisté environ 200 agentes et agents.

## 7.2.2 Administration des finances

Conformément à la pratique, le solde du compte d'exploitation de l'Administration des finances est expliqué en détail dans la partie «compte spécial» du compte d'Etat 2001 en tant que projet pilote NOG.

Outre ses attributions traditionnelles, l'Administration des finances a exécuté plusieurs projets:

- Devant durer jusqu'à la fin 2002, le projet «Optimisation de l'organisation» vise à revoir l'organisation structurelle et fonctionnelle de toutes les unités de l'office en vue de la généralisation de la nouvelle gestion publique (NOG 2000). Toutes les procédures et toutes les tâches sont enregistrées par voie électronique et les compétences décidées. L'une des premières mesures d'ordre organisationnel a consisté à séparer des tâches propres de



l'office les tâches interdirectionnelles que la Comptabilité cantonale accomplit en matière financière et comptable pour l'ensemble du canton. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les sections «Comptabilité de groupe» et «Finances et comptabilité» remplaceront la Comptabilité cantonale.

- En sa qualité de projet pilote NOG et d'office transversal, l'Administration des finances a continué à être très liée au projet NOG 2000. Sa participation aux organes de direction (direction générale du projet, direction générale technique du projet) et, surtout, les projets sectoriels ont supposé un effort considérable. D'un côté, elle a poursuivi les travaux portant sur le calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières (CCPR) qui ont permis l'élaboration de manuels relatifs à l'introduction du décompte horaire par prestation, à la comptabilité des immobilisations, à la facturation des prestations et aux rentrées fiscales. Par ailleurs, l'Administration des finances a dirigé le projet de définition des besoins des utilisateurs dans le système d'informations financières FIS. Elle a aussi joué un rôle important dans l'élaboration de la nouvelle loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) qui remplacera, sous la nouvelle gestion publique, l'actuelle loi sur les finances (LF).
- Dans un autre projet, l'Administration des finances a étoffé son programme de formation pour les services financiers du canton de Berne et revu le contenu et le format des cours et du matériel didactique.

Les procédures de clôture des comptes et d'établissement du compte d'Etat ont été une nouvelle fois améliorées, en collaboration avec les services financiers des Directions et de la Chancellerie d'Etat, ce qui diminue les risques. Le compte d'Etat 2001 a pu être établi conformément au calendrier et a dégagé un excédent de revenus de 97,8 millions de francs dans le compte de fonctionnement et affiché un degré d'autofinancement de 143,9. Corrigé des principaux facteurs spéciaux, le résultat dégage encore un excédent de revenus (CHF 49,3 mio). On n'a pas constitué de provision supplémentaire pour couvrir les risques de perte de la Dezennium-Finanz AG.

Des fonds ont été empruntés sur le marché des capitaux pour un montant de 1865 millions de francs (taux d'intérêt moyen: 3,47%, durée: de 1,5 à 10 ans). Ce montant comprend une somme de 1380 millions de francs pour le financement du découvert des caisses de pension. Après l'affectation de 100 millions de francs à cette fin lors de l'exercice antérieur, le financement du découvert a pu être achevé. Conformément aux dispositions légales, les dettes inscrites au bilan au 1<sup>er</sup> décembre 2001 auraient dû être remboursées en 10 ans.

Grâce à l'évolution favorable du taux d'intérêt sur le marché des capitaux, l'opération de financement du découvert a pu se réaliser en l'espace de 12 mois seulement, en 15 tranches. Les frais totaux (intérêts et frais d'obtention du capital) sont, en moyenne pondérée, de 3,64 pour cent et la durée moyenne des emprunts de 8,3 ans. De la sorte, les économies réalisées par le canton de Berne en comparaison avec l'ancien taux d'intérêt de 4 pour cent s'élèvent à 5,3 millions de francs. Compte tenu également de la durée moyenne des emprunts, l'on aboutit à des économies totales pour le canton de Berne d'environ 44,4 millions de francs.

Les remboursements de prêts venus à échéance se sont élevés à 560 millions de francs (5,41%). A fin 2001, les dettes du canton de Berne à moyen et à long termes atteignaient un total de 6116 millions de francs. Les dettes à court terme atteignaient un total de 2075 millions de francs, dont 1957 millions de francs concernaient des emprunts (2,35%). A la fin de l'année, l'endettement (engagements courants + dettes à court terme + dettes à moyen et long termes) s'élevait à 9553 (année précédente: 9354) millions de francs. Compte tenu des provisions (surtout pour la DFAG), il atteignait 10467 (10488) millions de francs.

Dans le cadre de la péréquation financière directe, 170 (contre 168 l'année précédente) communes totalisant 141287 (146679) habitants ont reçu des prestations complémentaires de 45,5 (44,7)

millions de francs. 45 (49) communes totalisant 364789 (364254) habitants ont versé des prestations compensatoires pour un montant total de 30 (30) millions de francs, le canton ayant pour sa part versé 25 (25) millions de francs. 185 (183) communes n'ont pas participé à la péréquation financière directe puisque leur capacité contributive était supérieure à 70 pour cent et inférieure à 100 pour cent de la moyenne cantonale. Aucune (3) commune n'a déposé un recours auprès de la Direction des finances contre la décision notifiée fin août.

Les bases servant à la péréquation financière indirecte ont été communiquées aux Directions à la fin février. Des calculs spéciaux ont en outre été effectués pour les besoins des Directions ainsi que de syndicats hospitaliers, d'associations d'écoles et de syndicats de communes. Conformément à la pratique, les publications annuelles ont également été produites (capacité contributive 1999, capacité contributive compensée 2001, population résidente au 1.1.2001 et quotités d'impôts des communes et taux de l'impôt des paroisses 2001).

27 (26) communes ont reçu des prestations complémentaires, d'un montant de 3,3 (3,4) millions de francs, pour atténuer des augmentations de charges particulières dues à la modification des clés des systèmes de répartition des charges depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière.

La contribution temporaire des communes à l'assainissement des finances cantonales a rapporté 39,8 millions de francs. Deux (1) communes ont formé recours auprès de la Direction des finances contre les décisions notifiées fin juin 2001.

Organe responsable de la coordination interdirectionnelle de la ressource «finances», la Conférence des finances (FIKON) est dirigée par l'Administrateur cantonal des finances et regroupe les chefs des finances des Directions et de la Chancellerie d'Etat. Elle s'est réunie six fois au cours de l'année sous rapport. Elle a en particulier coordonné les processus d'établissement du budget et du plan financier ainsi que de clôture des comptes. Elle a également assuré le suivi des projets concernant la généralisation d'Exécution 2 (comptabilité des débiteurs/facturation) et la TVA. La FIKON a par ailleurs fait office de direction générale de projet pour la révision des programmes techniques de l'utilisateur du projet «Systèmes d'informations financières 2000» (FIS 2000). En 18 séances d'une demi-journée, elle a ainsi examiné environ onze programmes.

### 7.2.3 Intendance des impôts

L'annualisation de la taxation a nécessité des modifications de la procédure dans deux domaines, celui du remboursement de l'impôt anticipé et celui des délais de dépôt de la déclaration d'impôt valant pour les fiduciaires.

Pour la période de transition de la taxation bisannuelle à la taxation annuelle, le fisc a dû concevoir une déclaration d'impôt transitoire en vue de l'établissement des impôts périodiques des personnes physiques. Dans ce formulaire fiscal, les personnes contribuables devaient déclarer leurs revenus et leurs charges extraordinaires des années 1999 et 2000 et faire valoir leur droit au remboursement de l'impôt anticipé des années 1999 et 2000. A fin 2001, l'administration fiscale avait déjà examiné 85 pour cent des déclarations d'impôt à titre définitif, ce qui représente un taux supérieur au taux moyen des années précédentes. Une procédure particulière a été adoptée pour le remboursement de l'impôt anticipé: au lieu d'être déduit des tranches d'impôt de l'année en cours, l'impôt anticipé est directement imputé au cours de la procédure de taxation. Cette nouveauté n'a pas été introduite sans mal et a suscité de nombreuses réactions de la part des personnes contribuables. La séparation de la restitution de l'impôt anticipé de la perception des tranches d'impôt, de même que les remboursements des charges

extraordinaires de la période transitoire se sont traduits par une augmentation de l'important volume des sommes versées par l'Intendance des impôts aux personnes contribuables. Dans leur majorité, ces remboursements ont été réglés avant la fin de l'année malgré les travaux administratifs supplémentaires qu'ils ont impliqués.

La seconde modification de la procédure rendue nécessaire par l'annualisation de la taxation est celle touchant la coopération entre l'Intendance des impôts d'une part et les fiduciaires, les conseillers fiscaux et leurs associations d'autre part. Le but avéré était de convenir d'un calendrier de livraison des déclarations d'impôt qui permette à l'Intendance des impôts de régler 90 pour cent des dossiers avant l'arrivée des déclarations d'impôt de l'année suivante. Une première évaluation de la situation vers la fin de l'année a montré qu'un nombre excessif de déclarations d'impôt – en particulier celles d'indépendants – n'était pas encore déposé. Dans l'optique d'une optimisation du traitement des déclarations, il s'agit maintenant d'expliquer les causes de ce retard et de prendre les mesures organisationnelles qui s'imposent en matière de prolongations de délais.

Le fisc a déjà effectué les premières taxations selon les modalités de l'évaluation coïncidente (décès, départs à l'étranger). Cela étant, il n'a pas été possible d'utiliser le nouveau système informatique TXA à 100 pour cent pour ces travaux; en effet, la phase productive de TXA doit démarrer au printemps 2002.

Les travaux de construction effectués à Berthoud ont provisoirement ralenti la production, mais les retards ont été presque entièrement rattrapés avant la fin de l'année. En ce qui concerne le Jura bernois, le regroupement des domaines de la taxation et de la perception a été reporté, compte tenu de l'inconnue que constituent les retombées du «statut particulier»; pour le moment, les deux sites de Moutier et de Courtelary sont donc maintenus. Un projet de construction est prévu à Moutier afin d'y augmenter l'espace disponible. Le projet de regroupement, dans l'ancienne maternité, des services fiscaux disséminés dans la ville de Berne progresse: les contrats d'entreprise sont signés, les décisions prises par le Conseil municipal en matière du droit de la construction sont exécutoires et la procédure d'octroi du permis de construire est terminée. L'Intendance des impôts a organisé une séance publique d'information pour renseigner les habitant-e-s du quartier: ils ont pu voir une vidéo et entendre des exposés sur les futurs travaux de construction et ont été informés sur le changement d'affectation de l'immeuble du canton.

Il a fallu interrompre la soumission de l'organisation de la procédure de l'impôt à la source. En effet, au vu des offres présentées par les communes, seuls des soumissionnaires externes auraient pu être retenus, ce qui est en contradiction avec les critères de soumission. La procédure sélective consécutive s'est soldée par le choix d'un soumissionnaire externe qui se charge des dossiers qu'aucune des 12 communes ne traite. Dans l'optique d'une utilisation optimale de l'infrastructure et des connaissances spécifiques, seules les communes qui traitent au moins 1500 dossiers ont en principe été retenues.

La saisie des déclarations d'impôt a également été réorganisée. Ce sont dorénavant 25 communes qui fonctionnent comme centres de saisie qui saisissent les données de leurs propres déclarations d'impôt et de celles des diverses communes environnantes. Deux communes s'occupent exclusivement de leurs propres déclarations d'impôt. La création de ces centres de saisie a nécessité une modification de la réglementation de la rémunération des communes dans le cadre d'une ordonnance adoptée par le Conseil exécutif.

Les personnes contribuables ont plébiscité le CD-Rom fourni par l'Intendance des impôts pour l'établissement de la déclaration d'impôt; ce ne sont pas moins de 140 000 déclarations électroniques qui ont été déposées pour la période transitoire et dont les données ont été numérisées au moyen d'un lecteur optique à laser.

Le développement du nouveau système informatique TXA (taxation annuelle) s'est poursuivi conformément au calendrier prévu et son exploitation démarre par étapes.

L'Intendance des impôts a chargé une entreprise de faire un sondage représentatif et scientifique de sa clientèle. Ce sondage montre que si la population est généralement satisfaite des prestations de l'Intendance elle souhaiterait cependant un examen plus rapide des déclarations d'impôt. Au vu des résultats du sondage, l'Intendance a amélioré sa politique d'information: conception nouvelle du guide, organisation de 18 soirées d'information – bondées – dans diverses régions et distribution dans le canton d'un journal tous ménages, bilingue et compréhensible, contenant des informations sur les nouveautés dans le domaine fiscal.

En 2002, l'Intendance va distribuer à nouveau un CD-Rom servant à l'établissement de la déclaration d'impôt 2002, qui, obéissant à un concept nouveau, se présente sous la forme de divers questionnaires. Il est possible d'importer sur le nouveau CD-Rom les données enregistrées sur celui de l'année précédente. De surcroît, dès 2002, les personnes contribuables peuvent remplir et déposer leur déclaration d'impôt sur Internet. Pour des motifs juridiques, il n'est toutefois pas possible de renoncer au dépôt de formulaires portant une signature manuscrite et d'accepter les signatures électroniques.

#### 7.2.4 Office du personnel

La plupart des objectifs fixés par le plan annuel 2001 ont été atteints. Les travaux préparatoires en vue de l'introduction de la nouvelle gestion publique (NOG) à l'Office du personnel et les travaux d'accompagnement du projet PELAG (législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant) ont nécessité des efforts particuliers. La conclusion des projets relatifs à l'introduction de l'annualisation des horaires de travail, ainsi que la préparation, la réalisation et le dépouillement du vaste sondage du personnel 2001, que nous commenterons ci-dessous, ont aussi mobilisé des ressources considérables en personnel.

Sur un total de 14 443 personnes consultées (administration cantonale et Université), 8695 agentes et agents ont répondu au sondage du personnel (cf. ch. 7.1 Priorités de l'exercice). Les résultats révèlent une satisfaction élevée et un fort sentiment d'appartenance à l'administration cantonale. Ainsi, 86 pour cent des personnes interrogées sont satisfaites dans l'ensemble de leur situation professionnelle. Elles portent un jugement extrêmement positif sur la teneur de leur travail, sur leur dévouement et sur leur disposition à contribuer aux changements futurs. Elles évaluent aussi de façon positive leurs possibilités de participation, leurs possibilités de formation et de perfectionnement, la communication et l'information, l'ambiance de travail, la collaboration au sein de l'équipe et les compétences sociales et techniques des supérieurs directs. Les aspects organisation du travail, horaires de travail, possibilités de travail à temps partiel, possibilités de développement professionnel, capacité de direction des supérieurs, l'instrument «Entretien d'évaluation» et la capacité évolutive de l'administration cantonale ont obtenu une note moyenne.

Les personnes interrogées ont porté un regard critique sur le volume de travail, la rémunération, les conséquences de NOG et l'attrait de l'administration cantonale comme employeur. Un examen plus poussé de ces points critiques appelle la conclusion suivante: les agentes et agents se plaignent du manque de personnel pour accomplir le travail. Pour ce qui est de la rémunération, ils critiquent trois aspects: ils pensent que leur rémunération n'est pas proportionnelle aux exigences posées à leur travail (équilibre entre exigences et rémunération), que l'actuel système de traitement ne tient pas assez compte du rendement individuel (équilibre entre performances et rémunération) et qu'ils gagneraient plus dans un poste semblable en dehors de l'administration cantonale (équilibre par rapport à la situation du marché). En outre, moins de la moitié

des personnes interrogées pense que NOG améliorera leur situation individuelle. Les conditions de travail et d'engagement ont été jugées moins bonnes que celles des postes semblables à l'extérieur de l'administration cantonale.

Ces résultats seront désormais analysés minutieusement par une organisation spéciale où sont représentées toutes les Directions. A cet égard, il faudra examiner avec un soin particulier les connaissances obtenues grâce au sondage, notamment celles qui concernent les lacunes manifestes, puisqu'il faut escompter de nouvelles coupes substantielles, aussi en matière de personnel, à l'occasion des prochaines mesures d'assainissement.

Le Service central de placement (SCP) s'est occupé de 23 agents et agentes du canton de Berne menacés par les suppressions de postes. Douze personnes ont retrouvé un nouvel emploi, dont six dans l'administration cantonale. Trois personnes ont été mises au bénéfice d'une retraite anticipée et huit personnes restent à placer. En outre, le SCP s'est occupé de 31 personnes qui n'étaient pas menacées par une suppression d'emploi mais pour lesquelles un changement de poste était indiqué pour diverses raisons. Sept d'entre elles ont pu être placées dans l'administration cantonale et cinq au-dehors. Il restait donc 19 personnes à placer à la fin 2001. Ces prochaines années, d'autres mesures de restructuration entraîneront une hausse des cas de conseil qui pourrait dépasser les capacités du SCP.

Conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 22 novembre 2000, une compensation du renchérissement de 1,2 pour cent a été accordée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 au personnel de l'administration cantonale et au corps enseignant. 100,13 points (mai 1993 = 100) restent ainsi compensés. L'indice de janvier atteignait 107,1 points de l'indice national des prix à la consommation.

La Commission du personnel, renforcée de huit membres suppléants supplémentaires, a encore renforcé ses activités d'instance instructrice dans les procédures de recours contre le classement BEREBE (voir également le ch. 7.2.1 Secrétariat général).

La Conférence des responsables du personnel des Directions et de la Chancellerie d'Etat (PEKO) a notamment étudié la question du marketing du personnel du canton, de l'annualisation des horaires de travail et les problèmes soulevés par l'application uniforme du droit du personnel. Des membres de la PEKO ont régulièrement collaboré aux organes des grands projets de l'Office du personnel. 1181 agentes et agents de l'administration cantonale ont participé à 109 cours centraux totalisant 223 journées de cours, ce qui représente 2357 journées de perfectionnement. Onze cours ont été dispensés en français, dont six avec le concours du canton du Jura, deux avec celui du canton de Fribourg et un avec celui du canton de Neuchâtel. Le pourcentage de participation des femmes est de 49 pour cent. Dix cours ont été consacrés à la formation des nouveaux cadres à la conduite des entretiens d'évaluation (EAD). Les cours de langues (deux langues officielles) ont été suivis par 120 germanophones et 60 francophones. Ces chiffres ne comprennent ni les cours externes, ni les apprentissages, ni les formations internes aux Directions et aux Offices. En 2001, 466 apprentis ont effectué leur formation au sein de l'administration cantonale, soit une hausse de 21 pour cent en cinq ans. Sur les 89 candidats aux examens de fin d'apprentissage commercial, 86 ont obtenu leur diplôme.

En matière de développement des cadres, des manifestations pilotes ont eu lieu pour l'initiation des nouveaux cadres supérieurs et pour un séminaire d'initiation à la direction. Le nouveau Service de conseil aux cadres a fourni, à partir du mois de mars, 52 prestations de conseil, assuré 18 coachings et donné son appui à neuf cours de perfectionnement internes aux offices. Le comité spécial contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail n'a reçu aucune plainte. Dans le domaine de la planification de la carrière et de la promotion de la relève des cadres, des séminaires de valorisation du potentiel et un programme de promotion ont été conçus. Le groupe de projet «Santé et sécurité au travail» a rédigé un rapport final sur la mise en œuvre de la solution de branche dans l'administration cantonale

et l'a présenté au Conseil-exécutif. Dans sept offices ou sections, l'Office du personnel a soutenu et encadré des projets relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Les systèmes PERSISKA fonctionnent sans heurts. Les systèmes de traitement ont contribué au versement mensuel de 36 000 traitements au personnel cantonal, au personnel enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une somme de 177 millions de francs. Le projet partiel PERSISKA 3 a pour l'essentiel achevé ses travaux sur les systèmes de planification et de management. Le système de planification des coûts de personnel (PKP) a été employé pour la première fois de façon productive à l'échelon cantonal pour l'établissement du budget et du plan financier 2002 à 2005. L'extension de la bourse de l'emploi du canton de Berne aux postes vacants dans l'enseignement a été couronnée de succès. Par ailleurs, des systèmes pour le travail, l'information et le controlling en matière de personnel et pour le management de l'organisation ont été mis au point sur la base des techniques Inter-

net. Le plafond des points de poste reste provisoire, car la procédure de recours BEREBE n'a pas permis de régler tous les changements de classe de traitement et de points en 2001. L'état définitif des points pourra être fixé en 2002 lorsque toutes les décisions sur recours auront été rendues.

La Chancellerie d'Etat et les Directions ont continué à s'appuyer sur le système de gestion des postes STEBE. L'Office du personnel a examiné les transformations et déplacements de postes nécessaires. Seules les transformations n'engendrant aucune variation de points ont été autorisées.

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre de postes occupés au 31 décembre 2001. Ayant été exclues du système de gestion des postes durant la phase pilote, les 12 unités NOG figurent dans le tableau des postes non soumis à l'obligation de gestion. L'augmentation de 630 postes provient du regroupement de la Clinique psychiatrique de Bellelay et des centres psychiatriques de Tavannes et de Bienne, de l'intégration du centre psychiatrique de Wildermeth à la Direction psychiatrie pour enfants et adolescents des Services psychiatriques universitaires (SPU), de la cantonalisation des offices d'orientation professionnelle, des écoles professionnelles, des hautes écoles de musique et d'art dramatique (HEMAD), de la Haute école d'arts appliqués (HEAA) et de la hausse des effectifs de l'Université en décembre 2001.

Le pourcentage des postes à temps partiel (degré d'occupation entre 10 et 90%) sur l'ensemble des postes est de 53,7 (contre 46,9 en 2000) pour cent, dont 54,6 (57,9) pour cent de femmes et 45,4 (42,1) pour cent d'hommes. La forte hausse des postes à temps partiel provient de la création d'un très grand nombre de postes de ce genre en raison de la nouvelle formation du corps enseignant et de la cantonalisation des écoles HEMAD et HEAA.

Tableau 1: statistique des postes au 31 décembre 2001

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (hors unités NOG)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Autorités	21	5	26	20,4	4,0	24,4
Chancellerie d'Etat	44	37	81	39,3	25,5	64,8
Direction de l'économie publique	466	200	666	430,0	142,1	572,0
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	300	350	650	280,2	262,6	542,8
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	623	591	1 214	588,1	471,4	1 059,4
Direction de la police et des affaires militaires	1 793	505	2 298	1 768,9	385,0	2 153,9

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction des finances	450	303	753	437,6	264,1	701,8
Direction de l'instruction publique	377	649	1 026	315,6	375,5	691,1
Université	1 747	1 466	3 213	1 236,3	900,2	2 136,4
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	146	52	198	133,3	41,4	174,6
Total intermédiaire I	5 967	4 158	10 125	5 249,7	2 871,6	8 121,3

#### Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (unités NOG comprises)

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
CHA: unité NOG	7	5	12	6,0	3,7	9,7
ECO: unités NOG et personnel d'entretien des forêts	285	29	314	165,2	15,5	180,7
SAP: unités NOG, personnel enseignant SPU, foyers scolaires	675	1 076	1 751	564,7	729,1	1 293,9
JCE: unité NOG et ecclésiastiques	434	146	580	367,2	93,9	461,0
POM: unité NOG	160	117	277	159,2	107,1	266,3
FIN: unité NOG	14	10	24	14,0	7,2	21,2
INS: unités NOG et enseignants <sup>1</sup>	1 744	738	2 482	611,1	214,4	825,4
TTE: unités NOG	538	41	579	523,2	29,3	552,5
Conseillers d'Etat	4	3	7	4,0	3,0	7,0
Total intermédiaire II	3 861	2 165	6 026	2 414,6	1 203,1	3 617,7
Total intermédiaire I	5 967	4 158	10 125	5 249,7	2 871,6	8 121,3
Total au 31.12.2001 <sup>2</sup>	9 828	6 323	16 151	7 664,3	4 074,7	11 739,0
Par rapport à 2000	8 822	5 347	14 169	7 442,1	3 666,5	11 108,6 630,4
Par rapport à 1999	8 841	5 087	13 928	7 542,3	3 531,5	11 073,8

<sup>1</sup> Personnel enseignant des écoles du degré diplôme, de l'Ecole normale de pédagogie spécialisée, de l'ECLF et des institutions de formation du personnel enseignant, des inspections régionales et de l'Hôpital de l'île ainsi que personnel enseignant et assistant-e-s des hautes écoles cantonales.

<sup>2</sup> 147,8 auxiliaires étaient en poste en décembre 2001 (hors personnel d'entretien, stagiaires, apprentis et fonctionnaires exerçant leur activité à titre accessoire).

#### Occupation des postes financés par des fonds<sup>1</sup> et par des tiers<sup>2</sup>

Directions	Nombre de postes			Equivalent en postes à temps plein		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ECO	193	170	363	186,9	142,0	328,9
INS	37	41	78	34,5	31,2	65,7
TTE	6	0	6	4,6	0,0	4,6
Total des postes bénéficiant d'un financement spécial	236	211	447	226,0	173,2	399,2

<sup>1</sup> ECO: Fonds pour le marché du travail, Fonds LOTHAR et Fonds des épizooties; INS: Fonds pour les prestations de services des écoles d'ingénieurs, Fonds Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan (CIP), Fonds des éditions scolaires de l'Etat; TTE: Fonds des eaux usées, Fonds pour la gestion des déchets.

<sup>2</sup> ECO: Caisse de chômage, placement régional ORP et logistique marché du travail.

Le tableau 2 présente le plafond des points de poste disponibles, les points de poste consommés en 2001 ainsi que le solde de la réserve des points. L'arrêté 3016 du Grand Conseil du 20 septembre 2000 a relevé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le plafond de 20 718 points pour l'INS en raison de la cantonalisation des écoles professionnelles et des offices d'orientation professionnelle, de 156 points pour la FIN et de 1212 pour la TTE. L'Université avait un plafond augmenté de 4529 points de poste. 2107 points du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière ont

été attribués à l'entreprise pilote NOG «Centre des produits laitiers et des denrées alimentaires Rütli» (CLD). La Direction POM a puisé dans sa réserve de direction des points qu'elle a cédés à la CHA et à la JCE pour que celles-ci puissent créer des postes représentant un besoin urgent.

Tableau 2: Gestion des points de poste en 2001

#### Points de poste soumis à l'obligation de gestion

Directions	Plafond des points	Consommation de points	Virement réserve CE	Solde	%
Autorités	2 880	2 548	- 18	314	10,9
Chancellerie d'Etat	6 687	6 497	100	290	4,3
Direction de l'économie publique	59 183	53 901	1 219	6 501	11,0
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	49 208	46 239	13	2 982	6,1
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	114 799	113 341	- 571	887	0,8
Direction de la police et des affaires militaires	192 255	184 418	- 1 177	6 660	3,5
Direction des finances	67 519	66 763	- 202	554	0,8
Direction de l'instruction publique	66 154	63 244	- 301	2 609	3,9
Université	197 176	195 117	0	2 059	1,0
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	19 496	19 513	937	920	4,7
Total	775 357	751 581	0	23 776	3,1

Les cotisations AVS/AI/APG perçues en 2001 pour le personnel cantonal, le personnel enseignant et le personnel des entreprises affiliées ont atteint la somme totale de 301,5 millions de francs. Les cotisations AC perçues sur la même période se sont élevées à 87,4 millions de francs. 7321 cartes d'avis de solde ont été traitées. 6,0 millions de francs d'allocations pour perte de gains ont été passés en compte pour les 54 541 jours soldés correspondants. Quelque 130,8 millions de francs ont été versés sous forme de rente (AVS/AI/PC) aux 6379 bénéficiaires de rente dont l'Agence du personnel de l'Etat gère les dossiers.

#### 7.2.5 Office d'organisation

##### Domaine de l'informatique et des télécommunications:

Pour le plan d'informatique 2002 à 2005, le plafond des investissements fixé par le Conseil-exécutif a été respecté grâce à la hiérarchisation des projets et à la répartition des investissements planifiés qui en découle. A la faveur du projet BEMAIL II, l'uniformisation des systèmes de courrier électronique de l'administration, demandée par l'ACE 1973/00, a été rapidement mise en place. L'introduction des signatures numériques pour les messages sécurisés a été considérablement retardée par l'arrêt des prestations Swisskey. Après l'exécution de quelques travaux d'optimisation, le projet BEMAIL II pourra être conclu au milieu de l'an 2002 au plus tard. En raison de la largeur de bande demandée et du nombre de raccordements (mise en service de TXA Taxation annuelle, usage accru de la technique «Thin clients» qui abaisse les coûts), les exigences auxquelles le réseau cantonal BEWAN a dû satisfaire ont nettement augmenté. Grâce à l'extension de BEWAN 2002, les emplacements stratégiques de la ville de Berne ont été reliés par fibre optique, les largeurs de bande des principaux raccordements régionaux augmentées en conséquence et les communes collaborant avec le canton dans le cadre du projet TXA reliées à BEWAN. Ces dernières années, le nombre de sites Internet de l'administration cantonale a augmenté dans la même mesure que l'importance de



leur disponibilité permanente. Pour cette raison, l'infrastructure technique a été renouvelée et conçue de sorte à permettre les extensions nécessaires pour absorber toute croissance future (cyberadministration). Le contrat de licence conclu pour trois ans avec la société Microsoft pour les systèmes d'exploitation Windows et les logiciels de bureautique Office employés par l'administration cantonale (ACE 3469/01) permet de réduire les frais, garantit la sécurité juridique (en évitant l'emploi de logiciel sans licence) et forme les éléments de base de l'harmonisation des ressources informatiques de l'administration cantonale.

Dans le domaine de la téléphonie, le sous-système de la Laupenstrasse a été remplacé après 13 ans de fonctionnement (ACE 3624/00). Pour les appels cantonaux, des prix de gros ont à nouveau pu être obtenus, grâce à une convention de la Conférence informatique suisse avec Swisscom favorable à toutes les administrations publiques.

#### *Domaine des ressources et de l'organisation:*

L'activité du domaine s'est articulée autour de l'introduction de NOG et de l'introduction des nouvelles solutions cantonales en matière de courrier normal (remplaçant l'affranchissement à forfait). Dans l'ensemble, nous pouvons constater, après une année d'expérience avec les centres d'affranchissement, que les attentes financières n'ont pas été déçues: d'un côté, les dépenses nettes du courrier normal ne sont pas plus élevées qu'avec l'affranchissement à forfait et, de l'autre, la nouvelle solution permet à l'administration d'économiser un nombre considérable d'heures de travail. La POSTE, pour sa part, n'a pas encore pu garantir l'établissement de factures et de statistiques de consommation transparentes. Parmi les autres tâches prioritaires, mentionnons les séminaires d'informatique, l'élaboration de nouveaux documents d'information, l'exploitation de l'intranet et des travaux liés au personnel.

#### *Domaine des contrôles des résultats et du controlling de l'informatique:*

Conformément au plan des contrôles des résultats 2001 à 2004, une douzaine de contrôles ont été lancés. De nombreux contrôles des résultats des années précédentes ont pu être achevés au cours de l'an 2001, l'Office d'organisation rédigeant à cet égard les rapports méthodiques. Par ACE 3504/01, le plan des contrôles des résultats 2002 à 2005 a été mis en vigueur. Le cours de formation a été optimisé. L'accompagnement des personnes chargées d'élaborer les contrôles des résultats a encore été renforcé par trois entretiens obligatoires, les chefs d'office ayant assisté aux séances initiales. La banque de données des éléments du Programme de relais a été actualisée sur la base des données des Directions et de la Chancellerie d'Etat. Le 23 novembre, la Commission de gestion a été informée dans le détail des contrôles de résultats.

Dans le domaine du controlling de l'informatique, les données sur l'état de l'informatique ont de nouveau été relevées auprès des Directions et de la Chancellerie d'Etat conformément au programme de controlling de l'informatique. L'Office a commencé les travaux relatifs à la conception d'un système de rapport stratégique en matière d'informatique, conformément à l'ACE 3043/00.

#### *Conférence informatique:*

Lors de ses réunions mensuelles et de ses séminaires trimestriels, la Conférence informatique cantonale a principalement traité les affaires suivantes: planification de l'informatique 2002 à 2005; liaison par fibre optique des emplacements stratégiques BEWAN pour satisfaire les besoins de communication en hausse; acquisition d'une nouvelle version SAVE pour la formation en matière de sécurité; raccordements des communes au réseau BEWAN; études des besoins en matière de cyberadministration; ajournement du projet pilote Messagerie sécurisée en raison de l'arrêt des prestations Swisskey; sécurité IT des plates-formes IT centrales BEWAN, BEMAIL et BEWEB; adoption de normes de sécurité IT;

élaboration d'un plan de zone IT; adoption de lignes directrices cantonales en matière d'achat inspirées des conditions générales de la Conférence informatique suisse; plan d'extension du serveur Internet cantonal et de l'organisation WWW; études préliminaires sur l'utilisation d'un Content Management System cantonal; élaboration de normes ADS pour les serveurs Windows 2000; conclusion d'une licence cantonale Microsoft; études préliminaires en vue d'une harmonisation cantonale informatique.

### 7.2.6 Administration des domaines

37 biens-fonds qui ne servaient plus absolument à l'accomplissement de tâches publiques ont été vendus pour un montant de 8,2 millions de francs. Ainsi, un immeuble de Münsingen grevé d'un droit de superficie a été vendu à la coopérative immobilière qui y détenait une participation. L'ancien foyer scolaire d'Oberbipp a été vendu à la commune municipale. Par ailleurs, des domaines agricoles ont été vendus à leurs exploitants à Sumiswald et à Schlosswil.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2001, le canton a acheté à la Dezennium-Finanz AG et à la Caisse de retraite du personnel des communes bernoises CRPCB, pour les besoins de la Direction de l'instruction publique, la parcelle d'environ 9785 m<sup>2</sup> sise Fellerstrasse avec les immeubles N° 11 A-D à Berne.

Dans le cadre de la cantonalisation des écoles professionnelles, d'importants travaux préparatoires ont été réalisés, en vertu de la déclaration d'intention du 4 décembre 2000 des communes-sièges ainsi que de la Direction de l'instruction publique et de la Direction des finances, en vue de la conclusion du contrat de vente et des baux à loyer. Alors que l'apurement des contrats de mutation a bien avancé, les négociations sur les baux à loyer n'ont quant à elles pas encore abouti. De plus, en relation avec la cantonalisation des centres d'orientation professionnelle, les bureaux nécessaires ont aussitôt été loués pour un montant annuel brut de quelque 450000 francs.

La poursuite rigoureuse de la transformation de logements de service en locations a rapporté des revenus supplémentaires d'un montant périodique annuel avoisinant les 20000 francs.

En collaboration étroite avec le groupe de travail interdirectionnel ALIC, le changement d'hébergement de nombreux services et institutions cantonales a pu être réglé de manière appropriée et opportune; l'occupation et l'utilisation des biens-fonds cantonaux ont de nouveau pu être optimisées.

### 7.3 Ressources humaines

#### 7.3.1 Vue d'ensemble

Statistique des postes au 31 décembre 2001:

Tableau 1: Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion (sans l'AF, qui est une unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Secrétariat général	10	8	18	9,6	7,2	16,8
Intendance des impôts	398	271	669	388,4	238,0	626,4
Office du personnel	23	13	36	22,3	10,5	32,8
Office d'organisation	9	4	13	7,6	2,8	10,4
Administration des domaines	10	7	17	9,8	5,6	15,4
Total intermédiaire (sans						
Contrôle des finances depuis le 1.1.2001)	450	303	753	437,7	264,1	701,8
Comparaison avec l'exercice précédent (avec le Contrôle des finances)	463	303	766	450,2	266,1	716,2



Tableau 2: Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion (AF, unité pilote NOG depuis le 1.1.1998)

Unité administrative	Nombre			En postes à 100%		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Administration des finances	14	10	24	14,0	7,2	21,2

### 7.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Ont été nommés nouveau chef ou nouvelle cheffe de section:

- Secrétariat général: André Matthey à la section Planification financière (en lieu et place de Stefan Muri).
- Intendance des impôts: Christine Jann Schneider, à la section Droit, législation et services (en lieu et place de Bruno Knüsel); Andreas Remund à la section des personnes morales (en lieu et place de Hans-Peter Witschi).

### 7.3.3 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le programme de mise en œuvre «Promotion de l'égalité entre la femme et l'homme au sein de la Direction des finances» a été réa-

lisé par étapes en collaboration avec le groupe de travail «pact FIN». Les décisions relevant du domaine du personnel sont prises en tenant compte des exigences et objectifs prescrits dans le programme. La Conférence des responsables du personnel PEKO FIN qui se réunit périodiquement sous la direction du chef du secteur Ressources traite des questions fondamentales à ce sujet ainsi que la Conférence des chefs d'office de la Direction des finances. Une enquête réalisée dans la Direction des finances a révélé divers besoins des femmes. A titre de première mesure, le groupe de travail «pact FIN» a publié une brochure d'information détaillée.

### 7.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

D'après la conception de la planification politique générale, c'est pour l'essentiel dans le rapport de gestion qu'il est rendu compte de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation. Le rapport de gestion de 2001 fait donc office de rapport de mise en œuvre, tel qu'il est normalement publié en fin de législature. L'introduction du programme gouvernemental de législation 2003–2006 rendra également compte brièvement de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 1999 à 2002, et ce, à titre de base du nouveau programme.

817 *Champ d'activité Finances, ressources humaines, immobilier et informatique*

8071 *Finances*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8171.1 Assainir durablement les finances cantonales d'ici à 2002.			
8171.1.1 Hiérarchiser les priorités concernant l'accomplissement futur des tâches; l'adapter à la capacité réelle de l'économie bernoise; plafonner l'investissement net.	1	2002	Le budget 2002 et le plan financier 2003 à 2005 ont été établis sans train de mesures d'assainissement supplémentaire. Pour la première fois, des excédents de revenus ont pu être prévus pour toutes les années du plan. En raison de quatre grands projets dans le domaine de la formation, le plafond des investissements a dû être légèrement relevé.
8171.1.2 Renforcer et développer les outils de gestion financière: plan financier, système d'informations financières, statistiques financières.	2	2003 à 2004	Les outils de gestion financière (particulièrement pour la planification et la mise en œuvre) sont examinés avec soin et développés dans le cadre du projet NOG.
8171.2 Réformer le régime de péréquation financière et de répartition des charges; atténuer les disparités entre les communes.		2002	
8171.2.1 Mettre en œuvre dans les délais les mesures proposées dans le rapport sur la réforme du régime bernois de péréquation financière et de répartition des charges.	1	2002	La mise en œuvre de la péréquation financière et de la répartition des charges intervient dans le cadre de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) que le Grand Conseil a adoptée pendant la session de novembre 2000 et qui entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2002.
8171.2.2 Désenchevêtrer systématiquement les tâches et les flux financiers entre le canton et les communes.	1		Voir les explications au chiffre 8171.2.1 ci-avant.

8172 *Ressources humaines*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
8172.1 Favoriser la motivation et la qualification du personnel à tous les niveaux pour que le canton reste un employeur compétitif.			

8172.1.1 Mettre au point un plan de développement du management et de l'encadrement et le mettre en application.	2		La mise en œuvre du concept de «Développement des cadres dans l'administration cantonale bernoise» (ACE 1424/00) et les mesures de promotion de la relève des cadres (ACE 2536/01) avancent conformément au calendrier.
8172.1.2 Renforcer la souplesse salariale et la composante «prestations».	1	2003	Traitement dans le cadre du projet PELAG «Législation sur le statut de la fonction publique et le statut du personnel enseignant».
8172.2 Adapter les conditions d'engagement aux nouvelles exigences exogènes et endogènes (p. ex. NPM/NOG).			
8172.2.1 Proposer de nouveaux modèles de temps de travail pour satisfaire les besoins de flexibilité et les impératifs de la nouvelle gestion publique.	1		Les travaux préparatoires en vue de l'introduction de l'annualisation des horaires de travail se sont achevés dans le cadre du projet ARFLEX. Les Directions peuvent introduire l'horaire de travail annualisé à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2002.

## 818 Impôts

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
818.1 Tenir compte de la capacité économique des contribuables et renforcer la compétitivité du canton.			
818.1.1 Introduire la taxation annuelle coïncidente par le biais de la révision 2001 de la loi sur les impôts.	1		La loi sur les impôts révisée a été adoptée par le peuple le 21 mai 2000.
818.1.2 Simplifier le droit fiscal pour alléger le travail des contribuables comme de l'administration.	2		Voir ci-avant chiffre 818.1.1.
818.1.3 Rechercher l'amélioration de la charge fiscale en comparaison intercantonale (fiscalité des personnes physiques et des entreprises).	2		Voir ci-avant chiffre 818.1.1.

## 7.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2001

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
7.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législature			7.5.4 Autres projets		
- Loi sur le statut général de la fonction publique (Loi sur le personnel)	4	1 <sup>re</sup> lecture janvier 2002	- Loi sur le pilotage des finances et des prestations	4	1 <sup>re</sup> lecture janvier 2002 2 <sup>e</sup> lecture mars 2002
- Décret sur les traitements	4	1 <sup>re</sup> lecture janvier 2002	- Loi sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement	4	1 <sup>re</sup> lecture janvier 2002
- Loi sur la Caisse de pension bernoise (LCPB)	0		- Loi sur la société anonyme Bedag Informatik	4	1 <sup>re</sup> lecture mars 2002 2 <sup>e</sup> lecture juin 2002
- Loi sur la création, le plafonnement et la gestion des postes de l'administration	4	1 <sup>re</sup> lecture janvier 2002			
7.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats					
7.5.3 Législation d'application du droit fédéral					

0 = les travaux n'ont pas encore débuté  
1 = en cours d'élaboration  
2 = en procédure de consultation  
3 = adopté par le Conseil-exécutif  
4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil  
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu  
7 = en attente de la votation populaire  
8 = renvoyé

## 7.6 Projets informatiques

Service	Projet/Application	Investissement <sup>1</sup> milliers de francs	Total des coûts de production en pleine exploitation <sup>2</sup> milliers de francs	Total des coûts de production <sup>2</sup> durant l'exercice milliers de francs	Durée de réalisation
4720.100	TXA (taxation annuelle), 4.9.1997	18 424	7 252 (à partir de 2001)		1997 à 2001
4730.300	PERSISKA 3 (planification des frais de personnel, gestion des postes [1.1.1997], systèmes de management)	6 469		1 462	1995 à 2001
4740.100	BEMAIL II (système cantonal de messagerie électronique)	2 050	350	400	2000 à 2002
5070.100	FINAUS II (Péréquation financière et compensation des charges), 19.12.2001	300	107 (à partir de 2002)		2001 à 2002

<sup>1</sup> Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

<sup>2</sup> Les comptes suivants sont concernés:

- a comptes 3098, 3108, 3128, 3168 (divers)
- b compte 3118 (investissement de remplacement)
- c compte 3158 (maintenance du matériel)
- d compte 3186 (production du centre de calcul)
- e compte 3188 (adaptation/maintenance des logiciels)

## 7.7. Contrôles des résultats des subventions cantonales

Un contrôle des résultats de la seule subvention cantonale de la Direction des finances (Association «Places de crèche du canton de Berne») est en préparation. Un rapport final sera probablement présenté l'an prochain.

## 7.8. Autres projets importants (aperçu)

(voir point 7.1 Les priorités de l'exercice)

## 7.9. Interventions parlementaires (motions et postulats)

## 7.9.1. Classement de motions et de postulats

## 7.9.1.1. Classement de motions et de postulats réalisés

Motion 219/94 Reber (Commission des finances) du 29 novembre 1994 – Assainissement des finances (ch. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 adoptés le 25.1.1995 sous forme de motion, ch. 3 et 9 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Le Conseil-exécutif a rendu compte, dans les rapports de gestion de ces dernières années, de la réalisation progressive de nombreux points de l'intervention. Le Grand Conseil ayant pris connaissance du rapport sur le plafonnement des subventions cantonales pendant la session de novembre, le Conseil-exécutif considère le dernier point encore ouvert de l'intervention comme étant désormais réalisé.

Motion 277/96 Lutz du 2 décembre 1996 – Nouvelle gestion publique: création d'une loi-cadre pour la réforme de l'administration (adoptée sous forme de postulat le 18.6.1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

Pendant la session de janvier 2002, le Grand Conseil a examiné la loi sur le pilotage des finances et des prestations en première lecture. Ce texte législatif intègre les points soulevés dans l'intervention; il a néanmoins fallu renoncer à instaurer une commission permanente chargée de la réforme de l'administration. Le Conseil-exécutif juge ainsi la requête de l'intervention comme étant réalisée.

Motion 199/98 Commission des finances du 4 novembre 1998 – D'autres mesures sont nécessaires pour l'assainissement des finances (ch. 3, 6, 8, 9, 10 adoptés le 25.11.1998 sous forme de

motion, ch. 1 et 2 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 27.11.2000).

Le Conseil-exécutif a rendu compte, dans les rapports de gestion de ces dernières années, de la réalisation progressive de nombreux points de l'intervention.

Le Grand Conseil ayant pris connaissance du rapport sur le plafonnement des subventions cantonales pendant la session de novembre, le Conseil-exécutif considère le chiffre 2 (plafonnement des subventions cantonales) comme étant réalisé. Par ACE 3331 du 17 octobre, le Conseil-exécutif a déclaré les conditions générales édictées par la Conférence suisse sur l'informatique (y compris les instructions y relatives) comme étant les directives impératives applicables aux achats de l'administration cantonale en matière d'informatique et de télécommunications. Cet instrument va permettre de faire des expériences qui pourront servir plus tard à élaborer une réglementation générale.

Le Conseil-exécutif juge ainsi la requête de l'intervention comme étant réalisée.

Motion 200/98 UDC/PRD du 12 novembre 1998 – Poursuivre sans faiblir l'assainissement des finances (ch. 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9 adoptés sous forme de motion le 25.11.1998, ch. 5 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 27.11.2000).

Le Conseil-exécutif a rendu compte, dans les rapports de gestion de ces dernières années, de la réalisation progressive de nombreux points de l'intervention. Le Grand Conseil ayant pris connaissance du rapport sur le plafonnement des subventions cantonales pendant la session de novembre, le Conseil-exécutif considère le chiffre 6 (plafonnement des subventions cantonales) comme étant réalisé. La loi sur le pilotage des finances et des prestations crée les bases de la tenue d'un compte spécial par d'autres unités administratives. Un manuel a entre temps également été élaboré pour le domaine de la comptabilité (manuel Calcul des coûts, des prestations et des rentrées financières [CCPR]).

Le Conseil-exécutif juge ainsi la requête de l'intervention comme étant réalisée.

Motion 236/99 Kurth du 15 novembre 1999 – Nouveau régime fédéral de péréquation des charges sociales (adoptée le 1.12.1999). Dans la consultation portant sur le projet de nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons (NPF), le Conseil-exécutif avait, comme le Grand Conseil lui en avait donné mandat en adoptant la motion, clairement indiqué que le canton de Berne rejetait les modifications proposées dans le domaine des mesures collectives concernant l'assurance invalidité. A titre de justification, le Conseil-exécutif a cité la discussion de l'objet au Grand Conseil ainsi que la prise de position de différentes organisations de handi-

capés. Le Conseil-exécutif considérait ainsi l'intervention comme étant réalisée. Mais à la suite d'une erreur administrative, il n'avait jusque-là pas encore rendu compte du traitement de cette intervention.

#### 7.9.1.2 *Classement extraordinaire*

Motion 061/01 Hayoz-Wolf du 2 avril 2001 – LPFC: Calcul du transfert de la charge fiscale (adoptée le 14.6.2001).

Avec la réponse à la motion, le Conseil-exécutif a présenté au Grand Conseil le rapport demandé sur le calcul du transfert de la charge fiscale en vertu de la LPFC. Le 14 juin 2001, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport, assorti de plusieurs déclarations de planification, et l'a accepté. A la même date, il a accepté le classement de la motion.

### 7.9.2 **Exécution de motions et de postulats**

#### 7.9.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 020/99 Seiler du 19 janvier 1999 – Indemnités versées aux membres du Conseil-exécutif (adoptée sous forme de postulat le 13.9.1999).

La proposition de loi commune de la commission et du Conseil-exécutif a été adoptée à l'intention du Grand Conseil.

Motion 049/99 Seiler du 8 mars 1999 – Droit de grève pour le personnel cantonal (ch. 1 adopté sous forme de motion, ch. 2 et 3 sous forme de postulat le 14.9.1999).

La proposition de loi commune de la commission et du Conseil-exécutif a été adoptée à l'intention du Grand Conseil.

Motion 077/99 Hofer, Bienne du 10 mars 1999 – Validation de l'expérience éducative (art. 16, al. 4 OSE) (adoptée sous forme de postulat le 3.2.2000).

La proposition de loi commune de la commission et du Conseil-exécutif a été adoptée à l'intention du Grand Conseil.

Il est prévu d'examiner les requêtes de la motionnaire lors de l'élaboration des dispositions d'exécution.

Motion 185/00 Buchs du 12 septembre 2000 – Plus de moyens pour la construction de routes (adoptée sous forme de postulat le 12.4.2001).

Motion 205/00 Blatter du 20 novembre 2000 – Affectation du produit de la RPLP (adoptée sous forme de postulat le 12.4.2001).

Motion 015/01 Anderegg/Sutter du 29 janvier 2001 – Priorité à l'infrastructure (adoptée le 12.4.2001).

Motion 052/01 Kaufmann, Berne du 2 avril 2001 – Affectation des fonds de la RPLP: élaboration de bases légales (adoptée sous forme de postulat le 12.9.2001).

Motion 067/01 Amstutz/Antener/Käser, Langenthal du 2 avril 2001 – Attribution des fonds de la RPLP aux communes (adoptée sous forme de postulat le 12.9.2001).

Le Conseil-exécutif prononcera un arrêté de principe concernant l'affectation du produit de la RPLP vraisemblablement au cours du premier semestre 2002.

Motion 190/00 PRD (Portmann) du 13 septembre 2000 – Allègement fiscal à moyen terme dans le canton de Berne (adoptée le 12.9.2001).

Le compte rendu exigé interviendra dans le cadre du plan financier de législature et du Programme de législature 2003 à 2006. Il tiendra compte des discussions tarifaires relatives à l'imposition du revenu (imposition des familles).

Motion 239/00 PRD (Käser, Münchenbuchsee) du 28 novembre 2000 – Allègement fiscal des prestations en capital provenant de la prévoyance (art. 44 LI 2001) (adoptée le 12.9.2001).

Pour que cette requête puisse être examinée plus en détail, il faut attendre la discussion parlementaire de l'imposition du revenu au niveau fédéral.

Motion 143/01 UDC/Zaugg, Fahrni du 28 août 2001 – Mandats des membres du gouvernement dans les conseils d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27.11.2001).

Motion 156/01 Bieri, Spiez du 3 septembre 2001 – Représentation du personnel dans les conseils d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27.11.2001).

Motion 162/01 Pfister, Zweisimmen du 3 septembre 2001 – Incompatibilités dans l'exercice du mandat de membre de conseil d'administration (adoptée sous forme de postulat le 27.11.2001).

Les requêtes présentées dans les trois interventions sont étudiées au sein de l'administration; le Conseil-exécutif soumettra un document à la discussion au cours du premier semestre 2002.

Motion 194/01 Commission des finances du 6 novembre 2001 – Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003 à 2005 (adoptée le 27.11.2001).

Outre différentes mesures d'urgence, le Conseil-exécutif a distribué les premiers mandats pour un examen stratégique des prestations publiques. Il tiendra ainsi à la fois compte de la motion et des perspectives financières assombries à cause des développements intervenus au plan fédéral. Cet examen stratégique aura pour but de garantir à l'avenir les prestations de services et les tâches publiques qui peuvent être durablement financées.

Motion 042/01 Kiener Nellen, Bolligen du 6 février 2001 – BCBE: suppression de la garantie de l'Etat (adoptée le 28.11.2001).

Le Conseil-exécutif estime que la discussion relative à la suppression de la garantie de l'Etat vis-à-vis de la Banque cantonale bernoise doit démarrer une fois la Dezennium-Finanz AG (DFAG) liquidée; les préparatifs à cet effet vont être lancés au cours du premier semestre 2002.

#### 7.9.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 045/98 Hauswirth du 9 mars 1998 – Evaluation officielle des immeubles agricoles (ch. 2 adopté sous forme de postulat le 11.6.1998, prolongation du délai jusqu'en 2002 accordée le 27.11.2000).

Les nouvelles valeurs officielles sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Les éventuelles répercussions spécifiques des valeurs fiscales sur l'agriculture du canton de Berne sont analysées en collaboration avec le service compétent de la Direction de l'économie publique. Pour pouvoir se prononcer de manière fiable, il faut disposer des résultats de plusieurs périodes fiscales.

Motion 087/98 Hutzli du 27 avril 1998 – Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois; passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (adoptée le 25.1.1999).

La requête du motionnaire est traitée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise et du décret sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Avant de pouvoir

prendre quelque décision que ce soit, il faut attendre les résultats des travaux de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle actuellement en cours.

### 7.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Postulat 154/94 Hofer du 12 septembre 1994 – Modification du règlement de la Caisse de pension bernoise (CPB) (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Postulat 204/94 Dätwyler, Lotzwil du 9 novembre 1994 – Règlement de la Caisse de pension bernoise: modification des dispositions applicables au Conseil-exécutif (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

Postulat 208/94 Teuscher du 7 novembre 1994 – Conseillers et conseillères d'Etat: adaptation des traitements et des rentes (adopté le 4.5.1995, prolongation du délai jusqu'en 1999 accordée le 24.11.1997).

La proposition commune de loi de la commission et du Conseil-exécutif a été adoptée à l'intention du Grand Conseil.

Motion 227/95 Hutzli du 6 novembre 1995 – Cotisations de l'employeur et de l'employé en cas d'augmentation du gain assuré: modification de la loi sur la Caisse de pension bernoise (adoptée sous forme de postulat le 17.6.1996, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 19.11.1998).

Cette question est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise, dont le calendrier est calqué sur celui des travaux actuellement en cours de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Motion 012/97 Tanner du 20 janvier 1997 – Evaluation des cadres (adoptée sous forme de postulat le 8.9.1997, prolongation du délai jusqu'en 2000 accordée le 1.12.1999).

Afin de tester différentes approches de l'évaluation des cadres, des projets supplémentaires ont été menés en 2001 au sein de certains offices avec l'accompagnement de l'Office du personnel. Ces pro-

jets ne pourront s'achever qu'en février 2002. Ils offriront ainsi un fondement solide pour la généralisation de l'évaluation des cadres, qui devra être coordonnée avec la reconfiguration de l'entretien d'évaluation des collaborateurs et collaboratrices (EAD) déjà prévue.

Motion 185/96 Fuhrer du 19 juin 1996 – Nouvelle réglementation du calcul des rentes des deux caisses de pension bernoises (ch. 1 et 3 adoptés le 22.1.1997 sous forme de postulat, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

Cette question est examinée dans le cadre de la révision de la loi sur la Caisse de pension bernoise, dont le calendrier est calqué sur celui des travaux actuellement en cours de révision de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Motion 250/96 Erb du 4 novembre 1996 – Banque cantonale bernoise – Fixation d'un délai raisonnable pour la suppression de la garantie de l'Etat (adoptée sous forme de postulat le 30.4.1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

Le Conseil-exécutif estime que la discussion relative à la suppression de la garantie de l'Etat vis-à-vis de la Banque cantonale bernoise doit démarrer une fois la Dezennium-Finanz AG (DFAG) liquidée; les préparatifs à cet effet vont être lancés au cours du premier semestre 2002.

Motion 268/96 Schärer (Commission Loi sur l'Université) du 12 novembre 1996 – Amendement de la loi sur les finances (adoptée sous forme de postulat le 30.4.1997, prolongation du délai jusqu'en 2001 accordée le 1.12.1999).

La loi sur le pilotage des finances et des prestations, qui abrogera l'actuelle loi sur les finances, a été débattue au Grand Conseil en première lecture pendant la session de janvier 2002. La requête devra être examinée dans le cadre de cette révision.

Berne, février 2002

Le Directeur des finances: *Gasche*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 27 mars 2002



